

LES FRANÇAIS
**SOUTIENNENT LA
LÉGALISATION DE L'AIDE
ACTIVE À MOURIR...**

NOUS SOMMES
**POUR UNE LOI
DE LIBERTÉ**

#NousSommesPrêts

ATTENTION : À COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2020, NOUVELLE ADRESSE :
130, RUE LAFAYETTE – 75010 PARIS

Toujours plus d'informations sur notre site admd.net
et sur les réseaux sociaux :



Twitter, Instagram, Periscope :
admdfrance et jeunesadmd



Facebook :
admd.france et jeunesadmd



ADMD

50, rue de Chabrol
75010 Paris

Services administratifs :

Tél. : 01 48 00 04 16

ADMD - Écoute :

Tél. : 01 48 00 04 92

Fichier national des directives anticipées :

Tél. : 01 48 00 09 89

Courriel : infos@admd.net

Site : www.admd.net

Éditorial

Ce journal est édité par
l'Association pour le Droit de
Mourir dans la Dignité (ADMD).

Directeur de la publication :

Jean-Luc Romero-Michel

Responsable de la rédaction :

Philippe Lohéac

Coordinatrice de la rédaction :

Sandrine Arrault

Conception graphique :

Richard Cousin
www.yumyum.fr

Couverture :

Arlys

Impression :

Imprimerie Arlys
12, rue Gustave-Eiffel
95190 Goussainville
Tirage papier :
53400 exemplaires

Dépôt légal :

À parution

Bon à tirer le :

14 février 2020

Les textes signés
n'engagent que la
responsabilité de
leur auteur.



Le début de cette année a été marqué par l'affaire dite des médecins de Seine-Maritime, deux médecins mis en examen pour avoir aidé des patients à mourir à domicile, dans le cadre d'une sédation et avec du midazolam, produit réservé aux pharmacies hospitalières. Rappelons que ces deux médecins ont déclaré ne pas pratiquer d'euthanasies et souhaitaient uniquement soulager les douleurs de leurs patients.

Après l'émoi provoqué dans la population et, notamment, chez beaucoup de soignants, la Haute Autorité de Santé, le 11 février dernier, a recommandé à la ministre de la santé – qui a indiqué y être favorable – de faciliter l'accès au midazolam pour les médecins libéraux. Mais voilà...

Ne nous y trompons pas. La sédation, qu'elle soit pratiquée à l'hôpital ou à domicile, reste toujours aussi cruelle, aussi hypocrite et aussi longue. Certes, souffrir à domicile est peut-être plus doux que souffrir à l'hôpital. Mais la souffrance reste aussi intense, pour le patient d'abord – et aucune étude ne prouve qu'une personne sédaturée en fin de vie ne souffre pas – mais aussi pour les proches qui voient le corps de l'être aimé se flétrir jour après jour, par la faim et par la soif, jusqu'à ce qu'une insuffisance rénale aigüe vienne l'emporter après plusieurs jours voire plusieurs semaines d'horreur.

L'ADMD milite depuis 1980 pour qu'une loi de liberté permette à chacun de choisir les conditions de sa propre fin de vie, et notamment puisse bénéficier, s'il le

souhaite, d'une aide active à mourir, avec administration d'un produit létal, afin que la mort intervienne presque immédiatement, sans souffrance, dans l'apaisement... Nous poursuivrons notre combat en ce sens.

De manière plus terre-à-terre, la période qui s'ouvre marque deux départs.

Priorité à l'Humain... Depuis le 1^{er} novembre 2000, Thanh Ton-That travaille à l'ADMD ; il prendra sa retraite, amplement méritée, le 31 mars prochain. Il est peu connu de nos adhérents, mais il joue pourtant un rôle essentiel dans notre structure : il est celui qui gère le fichier d'adhérents de l'ADMD, notre plus grande richesse. Les procédures se sont automatisées, certes, les moyens informatiques se sont perfectionnés, mais il est toujours celui qui sait et qui permet... En toute discrétion. Il manquera à l'ADMD et nous regretterons sa grande compétence.

Le Matériel, ensuite... Après presque 19 années passées rue de Chabrol, les locaux de l'ADMD regagnent la rue Lafayette qu'elle avait quittée en juillet 2001, passant du numéro 103 (dans la rue) au numéro 130. Presque un retour à ses amours de jeunesse, pour une association qui fête cette année ses quarante ans d'existence et de militantisme en faveur de la liberté. Vous trouverez plus d'informations sur cette actualité à la page 7 de ce Journal.

Jean-Luc Romero-Michel,
président bénévole,
délégué pour les 12^e & 13^e arrdts de Paris
[@JeanLucRomero](https://www.instagram.com/JeanLucRomero)

Du côté de...

DU CÔTÉ DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Gilles Legendre, député de Paris et président du groupe La République en Marche à l'Assemblée Nationale, venu assister à une réunion de l'ADMD organisée, fin janvier, par la déléguée pour le 6^e arrondissement, Anne Vivien, en présence de notre secrétaire général, Jonathan Denis, et du co-responsable des Jeunes de l'ADMD, Benjamin Mattely, s'est exprimé sur la difficulté qu'il avait à prendre position sur la question de la fin de vie. Il a indiqué que le président de la République ne s'était jamais engagé à légiférer sur une proposition de loi sur la fin de vie et qu'il n'y aurait pas de loi légalisant l'euthanasie dans ce quinquennat. Une position qui va à l'encontre de la volonté des députés – et notamment Jean-Louis Touraine – majoritairement favorables à une loi de légalisation de l'aide active à mourir. À suivre, donc...

DU CÔTÉ DU SÉNAT

À l'occasion des 40^e Journées des délégations de l'ADMD, Rachid Temal, sénateur du Val-d'Oise, est venu témoigner de son soutien à notre cause. Il a indiqué que le groupe socialiste au Sénat utilisera sa niche parlementaire afin que la proposition de loi sur la fin de vie que son groupe va déposer soit discutée dans l'hémicycle, en 2020. Celle-ci comportera 3 axes essentiels; le premier qui est les soins palliatifs universels, accessibles à tous, sur tout le territoire national, avec l'idée d'en faire une logique de droit. Le second, concernant les directives anticipées, à savoir qu'il faudrait améliorer notamment leur prise en compte dans tout le processus de fin de vie, depuis leur rédaction jusqu'à leur application par les médecins. Et enfin l'aide active à mourir et le suicide assisté.

À titre personnel, Rachid Temal s'est engagé à soutenir le texte qui sera déposé parce qu'il

croit fondamentalement que l'on touche à ce qu'est l'humanité. Dans ce concept d'humanité, les personnes attendent de pouvoir choisir les conditions de leur fin de vie.

C'est pour lui la liberté de pouvoir choisir, l'égalité d'avoir accès [aux soins palliatifs] et la fraternité c'est-à-dire que la société reconnaît que l'on meurt mal en France, que ce sont des êtres humains qu'il faut entendre et écouter.

Cette proposition de loi sera proposée via une plateforme afin que le public puisse contribuer. Son souhait : une loi qui doit être pour la liberté !

DU CÔTÉ DES SONDAGES

Frédéric Dabi, directeur général adjoint de l'institut de sondage Ifop, est venu défendre auprès des responsables de l'ADMD le fait que, oui !, on peut croire aux sondages...

Il a reconnu que l'instrument n'était pas parfait, mais que personne n'a jamais trouvé mieux pour mesurer l'état de l'opinion sur un sujet. Malgré tout, les sondages font partie de l'arsenal démocratique d'une campagne électorale et de l'arsenal pour des débats sur des sujets de société comme les questions de fin de vie.

Il a fait le constat que, quelle que soit la méthode des sondages (quantitatifs, qualitatifs, conférences de citoyens, avis citoyen en ligne), les résultats sont toujours unanimement favorables à l'euthanasie et au suicide assisté. Par ailleurs, quel que soit l'organisme qui les diligente, ces sondages d'opinion montrent que l'opinion publique est homogène et qu'elle ne varie pas selon les catégories de population sur les questions de fin de vie que traitent l'ADMD. La fin de vie est le sujet dans l'opinion publique où le décalage entre ce que veulent les Français et ce que propose – ou ne propose pas – le législateur est particulièrement abyssal.

SOMMAIRE

P.2	Éditorial
P.3	Du côté de...
P.4	Actualités
P.5	Carnet
P.6	5 questions à... <i>Nora Rocher, adhérente</i>
P.7	Agenda du président
P.8	Carte blanche à... <i>Yves Grégoire, délégué pour la Seine-Maritime</i>
P.9	Présentation du conseil d'administration
P.10	Les Jeunes de l'ADMD
P.11	
P.12	D'accord, pas d'accord !
P.13	Comité d'honneur
P.14	Points de vue
P.15	
P.16	Bulletin d'adhésion

Vous souhaitez contacter une délégation par mail ?

Son adresse est : admd<Numerodedepartement>@admd.net

- Par exemple pour contacter notre délégation pour l'Ain : admd01@admd.net
- Pour une délégation parisienne : admd.paris1@admd.net (pour le 1^{er} arrondissement)

Actualités

Nouveaux délégués

Nommés par le conseil d'administration du 7 décembre 2019

- 1 Yvan Boutréau (Cher / admd18@admd.net)
- 2 Sylvie Dargery (Alpes-Maritimes / admd06@admd.net)
- 3 Florent Giry (7^e, 8^e et 16^e arrondissements de Paris / admd.paris8@admd.net)
- 4 Marie-Thérèse Tenette (Vosges / admd88@admd.net)



Les délégations orphelines

Au 14 février 2020

Ces délégations n'ont plus aujourd'hui de délégué(e); si vous êtes intéressé(e) par le poste, appelez Sandrine Arrault, au 01 48 00 04 16 (description de la mission en bas de la page).

Ardèche: 400 adhérents

Ardennes: 112 adhérents

Aube: 186 adhérents

Aude: 420 adhérents

Haute-Marne: 88 adhérents

Nièvre: 237 adhérents

Oise: 427 adhérents

Pas-de-Calais: 452 adhérents

Saône-et-Loire: 474 adhérents

Somme: 217 adhérents

Tarn: 441 adhérents

Var: 1896 adhérents

Val-de-Marne: 1766 adhérents

(NB: nombre d'adhérents de l'ADMD au 14 février 2020: 73 903)

L'ADMD RECHERCHE SES FUTURS DÉLÉGUÉS CONTACT | Sandrine Arrault | Tél. : 01 48 00 04 16 | Courriel : s.arrault@admd.net

MISSION

- Le rôle des délégués est de soutenir l'action définie par l'assemblée générale de l'ADMD et mise en œuvre par son conseil d'administration sous l'autorité de son président en sensibilisant l'opinion publique.
- Le délégué est le représentant du conseil d'administration de l'association dans la délégation.
- Le délégué est amené, dans le cadre de la Charte des délégués qui est adossée aux statuts de l'association, à organiser des manifestations sur le territoire de la délégation. Pour cela, il

peut constituer une équipe de délégués adjoints.

CRITÈRES D'ACCESSIBILITÉ

- Être adhérent de l'association dans la délégation, en partager les valeurs laïques et humanistes et respecter la Charte du délégué.
- Savoir utiliser l'informatique, avoir accès à internet, être familiarisé avec les réseaux sociaux.

TYPES D'ACTION

- Campagnes de sensibilisation, réunions publiques, manifestations symboliques (2 novembre), relais

des opérations d'information et de communication mises en place par le conseil d'administration.

PROFIL DU CANDIDAT

- **Expérience**: gestion de projet et expériences associatives sont un plus.
- **Qualités**: dynamique, apte à superviser une équipe (idéalement aux alentours de 3 personnes); capacité à prendre la parole en public.

CONDITIONS

- **Statut**: bénévolat
- **Durée du mandat**: un an

minimum, renouvelable

- **Salaires / Indemnités**: néant / bénévolat - remboursement intégral des frais engagés.
- **Documents à envoyer**: lettre de motivation + CV

Le Centre national de l'association assure les tâches matérielles pour les délégués (envoi de courrier aux adhérents, mise sous pli, gestion du fichier...).

Le service ADMD-Écoute répond aux questions liées aux situations personnelles de fin de vie.

« Choisir sa vie, choisir sa mort, des femmes persistent et signent... »

Le 27 janvier, le président de l'ADMD a réuni quelques-unes des femmes signataires de la tribune publiée dans le journal *Libération* le 31 octobre 2019, intitulée « Choisir sa vie, choisir sa mort, des femmes persistent et signent... ». Parmi les participantes à cette rencontre, la journaliste Laure Adler, Anne Zelensky – à l'origine du « Manifeste des 343 » et actuelle présidente de la *Ligue du droit des femmes* – et Thérèse Tranchessec, militante de l'ADMD.

Jean-Luc Romero-Michel leur a dit combien la mobilisation des féministes – dont certaines avaient déjà signé le 5 avril 1971, dans *Le Nouvel Observateur*, le « Manifeste des 343 », c'est-à-dire la liste des 343 Françaises qui ont eu le courage de déclarer



publiquement « Je me suis fait avorter » – en faveur du droit de mourir dans la dignité était un honneur, une évidence – après « Mon corps m'appartient », il faut proclamer « Ma mort m'appartient » – et un soutien important...



Nous avons appris avec beaucoup de tristesse le décès, le 26 octobre 2019, de la comédienne Pascale Roberts, membre du comité d'honneur de l'ADMD, qui avait soutenu la première édition de l'AdmdTour.

Elle avait beaucoup joué au théâtre, à la télévision (elle était Wanda Legendre, dans *Plus belle la vie*) et aussi au cinéma avec Yves Allégret, Costa-Gavras, Claude Autant-Lara, Jean Girault, Yves Boisset, Philippe de Broca,

Jean-Pierre Mocky, Bertrand Tavernier, Thomas Gilou; et, surtout, elle était l'actrice fétiche de Robert Guédiguian (*A la vie à la mort*, *Marius et Jeannette*, *A l'attaque*, *La ville est tranquille*, *Mon père est ingénieur*, *Lady Jane*)... Elle était devenue, au fil des années, une actrice très populaire. En mai 2011, elle nous avait fait parvenir la lettre que nous reproduisons ci-dessous... Pascale manquera assurément à notre combat de liberté, elle qui en était si avide.

J'ai été chargée par le Président de l'ADMD Jean-Luc Romero d'assurer le Pont intergénérationnel entre les personnes de mon âge et les jeunes, ceux qui ont moins de 35 ans et qui se sentent trop souvent dispensés de réfléchir à la question de la fin de la vie.

J'imagine que le rôle de "Wanda" dans "Plus belle la vie" m'a qualifiée à ses yeux pour vous parler, et je le fais avec une immense joie.

Vous êtes notre avenir, celui de notre société, vous êtes les garants de nos libertés dont celle de choisir librement notre fin de vie, sans attachement d'aucune sorte.

Pensez à sa fin de vie, pensez à sa mort. J'écris le mot - c'est être plus fort

C'est briser les tabous, parler à ses proches, à ceux que l'on aime c'est appivoiser cette ultime étape qui ouvre les portes de l'inconnu.

Vous êtes en pleine jeunesse! Prenez le temps de soutenir la revendication portée par l'ADMD pour une modification de la Loi afin que celle-ci nous permette de finir notre vie libres et non réduits à l'état de cobaye.

Il faut du temps et de l'énergie pour changer la Loi, vous disposez de l'un et de l'autre!

Avec les 48 000 adhérents de l'ADMD c'est sur vous que nous comptons. Refusons nous.

Je compte sur vous et vous embrasse

Pascale Roberts

5 questions à... Nora Rocher

ADHÉRENTE DEPUIS JANVIER 2018



POUVEZ-VOUS, SI CELA N'EST PAS TROP INDISCRET, NOUS DÉCRIRE VOTRE SITUATION PERSONNELLE ?

Je suis mariée ; j'avais un enfant qui est aujourd'hui décédé. J'ai deux chiens et deux chats. Je vis dans le Gers, à Auch, depuis 2005.

À ce jour je suis sous chimiothérapie et je deviens très dépendante ; mon cancer me ronge et je deviens de plus en plus faible.

COMMENT AVEZ-VOUS PRIS LA DÉCISION D'ADHÉRER À L'ADMD, AU DÉBUT DE L'ANNÉE 2018 ?

Je me suis intéressée à l'ADMD dès que je suis tombée malade, en 2015. Je suis devenue adhérente – et militante – en janvier 2018.

QUE PENSEZ-VOUS DE LA LOI ACTUELLE SUR LA FIN DE VIE, DITE CLAEYS-LEONETTI, DU 2 FÉVRIER 2016 ? EN QUOI VOUS SEMBLE-T-ELLE INADAPTÉE ?

Cette loi est très mal faite, incomplète. Je dirais qu'elle est inutile, voire dangereuse. Il faut la changer complètement et s'inspirer de la loi belge qui autorise l'euthanasie. Je suis favorable, comme tous les adhérents de l'ADMD et 96% des Français, à la légalisation de l'euthanasie et du suicide assisté, sans oublier l'accès universel aux soins palliatifs.

QU'ATTENDEZ-VOUS D'UNE NOUVELLE LOI SUR LA FIN DE VIE ?

J'attends qu'une loi soit enfin votée pour que les personnes malades comme moi, en fin de vie, aient

le droit de ne pas attendre d'être dans un mouvoir, décharnées... Partir tranquille près de nos proches, en France, sans avoir besoin de s'exiler ou de se cacher. L'administration d'un produit létal nous permettra de partir en paix, sans avoir besoin de souffrir à cause de la loi Leonetti qui propose de nous faire mourir de faim et de soif, avec une sédation. J'aimerais beaucoup être invitée à l'Élysée pour parler au nom de tous au président de la République ou à l'un de ses conseillers. La loi actuelle doit impérativement changer au plus vite car elle provoque trop de drames de la fin de vie.

AVEZ-VOUS UN MESSAGE PERSONNEL À ADRESSER À NOS LECTEURS ?

La fin de vie ne doit pas être taboue. Elle est même la seule certitude de notre vie puisque nous devons tous mourir, que cela nous plaise ou non. La mort est une chose naturelle dans le cycle de la vie. Parler de sa mort à ses proches est libérateur.

Il ne faut pas hésiter à se renseigner sur la fin de vie sur le site de l'ADMD (www.admd.net) et à lire les nombreux témoignages reçus par l'association.

Merci beaucoup !

Vous pouvez contacter Nora Rocher via Twitter @Chey32RG

Bye bye, rue de Chabrol!

Après 19 années passées dans les locaux de la rue de Chabrol, à Paris, les bureaux de l'ADMD déménagent à compter du 1^{er} avril 2020. Des locaux mieux adaptés à notre organisation actuelle, dans un immeuble équipé d'un ascenseur (enfin!), ont été pris en location. La nouvelle adresse? ADMD – 130, rue Lafayette – 75010 Paris. Soit à moins de 300 mètres de la rue de Chabrol.

Conformément à nos textes (statuts et règlement intérieur), le Bureau de l'association a autorisé le 3 octobre 2019 son président, Jean-Luc Romero-Michel, à signer le bail commercial; le conseil d'administration du 7 décembre 2019 a validé le changement du siège social de l'ADMD qui sera effectif au 31 mars 2020 et devra être ratifié par la prochaine assemblée générale de l'association, soit la 40^e, le samedi 10 octobre 2020 (scrutin par correspondance).

Ce déménagement engendrera inévitablement des coûts (parfaitement supportables par l'ADMD compte tenu de la bonne tenue de ses finances) et la charge locative sera réévaluée. Il apportera plus de confort aux utilisateurs des locaux, notamment aux salariés,

aux bénévoles et aux personnes qui viennent en rendez-vous à l'Admd-Ecoute; l'ascenseur sera alors très apprécié des personnes à mobilité réduite...

Pour faciliter notre déménagement, les bureaux de l'ADMD seront fermés exceptionnellement du lundi 30 mars 2020 au vendredi 3 avril 2020 inclus. Bien sûr, nous ferons suivre le courrier postal qui pourrait nous être adressé rue de Chabrol après le déménagement; les numéros de téléphone ne changeront pas...



Agenda du président de l'Admd

DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2019 AU 14 FÉVRIER 2020

DATES À RETENIR

10 octobre 2020 : 40^e assemblée générale de l'ADMD, à Dijon

2 novembre 2020 : 13^e Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité

13 septembre	Réunion du conseil d'administration, à Vannes
14 septembre	39 ^e assemblée générale, à Vannes
24 septembre	Réunion publique organisée par une association citoyenne, à Bastia (Corse)
3 octobre	Réunion du Bureau, à distance
	Réunion publique organisée par une société scientifique, à Clamecy (Nièvre)
12 octobre	Réunion publique organisée par l'ADMD, à Laval (Mayenne)
19 octobre	Réunion publique organisée par l'ADMD, à Annecy (Haute-Savoie)
26 octobre	Réunion publique organisée par l'ADMD, à Chartres-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine)
2 novembre	12 ^e Journée mondiale, le matin à Lyon (Rhône), et l'après-midi à Paris
6 novembre	Réunion publique organisée par l'ADMD, à Lille (Nord)
8 novembre	Réunion publique organisée par une association laïque, à Pau (Pyrénées-Atlantiques)
16 novembre	Réunion publique organisée par une association laïque, à Paris
23 novembre	Réunion publique organisée par l'ADMD, à Limoges (Haute-Vienne)
26 novembre	Réunion publique organisée par un parti politique, au Havre (Seine-Maritime)
29 novembre	Réunion publique organisée par une mutuelle, à Toulouse (Haute-Garonne)
7 décembre	Réunion du conseil d'administration, à Paris
20 janvier	Déjeuner avec les salariés de l'ADMD, à Paris
24 janvier	Réunion du conseil d'administration, à Bagnolet (Seine-Saint-Denis)
24 et 25 janvier	40 ^e Journées des délégations, à Bagnolet (Seine-Saint-Denis)
27 janvier	Déjeuner avec les femmes signataires de la tribune « Choisir sa vie, choisir sa mort, des femmes persistent et signent... », à Paris
7 février	Réunion publique organisée par une association laïque, à Périgueux (Dordogne)
12 février	Déjeuner avec le vice-président délégué d'une mutuelle, à Paris
	Audition par le groupe d'études sur la fin de vie à l'Assemblée Nationale, à Paris
	Dîner avec les membres du Comité d'honneur, à Paris

À NOTER
Retrouvez Jean-Luc Romero-Michel tous les lundis à 12 heures, dans le Talk du lundi. En direct sur Facebook et à revoir sur Youtube, Twitter et Instagram @JeanLucRomero #LeTalkDuLundi

Carte blanche à...

**YVES GRÉGOIRE, DÉLÉGUÉ POUR LA SEINE-MARITIME
DÉLÉGUÉ NATIONAL AUPRÈS DU PRÉSIDENT CHARGÉ DE LA REPRÉSENTATION DES USAGERS**



Après avoir adhéré à l'ADMD suite à un événement familial douloureux et indigne, je devenais délégué pour la Seine-Maritime le 26 mai 2018. Belle marque de confiance de la part de notre CA et de son Président mais qui m'impose de réussir. Résolument engagé dans le monde associatif depuis 40 ans, parallèlement à une carrière professionnelle de 42 années, j'abordais avec l'ADMD une toute autre dimension dans mon engagement bénévole. Fini les cours de danse, les concerts de chorale, les compétitions d'escrime... place aux rencontres, débats, articles et réunions autour de notre combat pour une loi de fin de vie, une loi de liberté. C'est un engagement de chaque instant qui envahit votre vie, quasi obsessionnel, avec l'obligation de ne pas décevoir, avec la nécessité d'être disponible, avec le devoir d'être à l'écoute.

Mon plus grand étonnement a été de constater que certains adhérents de la première heure sont restés fidèles et constants dans leur espoir d'un aboutissement prochain de nos luttes. Oh certes, je sens un soupçon de lassitude, une goutte de doute, parfois une poussière de reproches dans les échanges que je peux avoir. Mais également de grands moments de partage, d'émotions recueillies dans l'intimité d'une discussion sans retenue et sans complexes. J'aime ces moments même si parfois j'en sors déstabilisé. Ils m'imposent de ne pas les décevoir.

ADMD c'est aussi un travail d'équipe tant localement, avec de très belles personnes, passionnées et passionnantes, qu'en national où toutes les énergies et compétences mises à votre disposition vous rendent la tâche tellement facile.

Après avoir vaincu quelques vents contraires, formé une belle équipe, maintenu ou rouvert des permanences pour être au plus près de nos adhérents, créé ou rouvert les réseaux sociaux, créé un blog... je prenais la dimension de mon poste et de notre combat.

C'est avec détermination que je suis allé convaincre un à un les décideurs, élus et médias. Ma longue expérience «des politiques» m'a rendu cette tâche plus aisée. Pas facile de

convaincre dans un contexte difficile, entre gilets jaunes, catastrophes, inexpérience de la «chose publique» de certains de mes interlocuteurs... j'ai cependant cherché à gagner leur confiance, à leur prouver que nous étions des interlocuteurs crédibles, pouvant leur apporter une aide dans leur travail de parlementaires pour aborder le dossier dès qu'il sera sur leur bureau de l'Assemblée. Ce climat de confiance établi, j'ai entrepris une action, dans le même esprit, avec les médias – radio, TV, presse écrite – dans le cadre de la douloureuse « affaire » Vincent Lambert.

Mais il fallait également élargir notre audience et j'ai saisi l'opportunité de m'investir dans France Assos Santé Normandie où ADMD siège au comité régional et dans le bureau où je suis en charge des problèmes de vieillesse et de fin de vie, comme par hasard. Cet engagement nous a ouvert de nombreuses portes, a conforté notre crédibilité auprès de nombreux acteurs de santé, a permis de présenter sereinement nos actions et suscité des rencontres.

Même si nous ne devons pas oublier, en tant que délégué, la raison première de notre engagement et ne pas perdre de vue notre objet principal, je reste convaincu que notre investissement direct ou indirect dans le réseau des FAS peut nous aider à accroître notre audience, à affirmer nos convictions et à apprendre beaucoup du réseau des autres acteurs du monde des associations des représentants d'usagers. Même démarche en direction des soignants, du monde des soins palliatifs avec qui il devient possible de partager nos convictions même si nous nous accordons sur peu de sujets. L'essentiel étant que chacun connaisse l'existence de l'autre et conçoive que le dialogue et l'ouverture d'esprit sont des constantes de la vie en société.

C'est pourquoi j'ai accepté la proposition du CA et son président de prendre en charge la délégation nationale jusqu'à maintenant tenue par Claire Bazin et que je remercie de la qualité de sa passation de dossier. J'espère être digne de la confiance qui m'est accordée et vous assure que je mettrai toute mon énergie dans l'accomplissement, avec vous, de cette mission.

Conseil d'administration de l'ADMD

À la suite du renouvellement de plusieurs administrateurs, nous publions la composition du conseil d'administration de l'ADMD. Pour rappel, le renouvellement complet du conseil d'administration se fera à l'occasion de la 41^e assemblée générale, en 2021, par un scrutin placé sous contrôle d'un huissier de justice.

- ❶ Jean-Luc Romero-Michel (président)
- ❷ Francine Noël (vice-présidente)
- ❸ Jonathan Denis (secrétaire général)
- ❹ Madeleine Denis (trésorière)
- ❺ Hubert Sapin (secrétaire général adjoint)
- ❻ Nathalie Micheneau (trésorière adjointe)
- ❼ Stéphane Aujé

- ❽ Mickaël Boulay
- ❾ Maxime Collobert
- ❿ Madeleine Comte-Sponville
- ⓫ Claudine Guinot
- ⓬ Benjamin Mattely
- ⓭ Mélanie Raphaël-Béthune
- ⓮ Robert Wohlfahrt



L'Espagne montre l'exemple

Mesure forte prise par le tout nouveau gouvernement espagnol (coalition PSOE/Podemos), élu le 10 novembre dernier : lancer la procédure parlementaire dépénalisant l'euthanasie. La France, pays des Droits de l'Homme, mauvais élève de la liberté et de la dignité ? L'ADMD fera tout pour que la France rattrape son retard et légalise - enfin - l'aide active à mourir...

Les Jeunes de l'ADMD

CO-RESPONSABLES : MAXIME COLLOBERT & BENJAMIN MATTELY



- Suivez-nous sur Facebook, Instagram et Twitter: [f](#) [i](#) [t](#) JeunesADMD
- Une question? jeunes@admd.net | www.JeunesADMD.fr
- [t](#) @MaximeCollobert & @BenjaminMattely

Les Jeunes de l'ADMD se sont réunis en ce début d'année lors des journées des délégations dans le but de planifier leurs futures actions de cette année avec une attention particulière pour Solidays et bien évidemment l'édition 2020 de l'#AdmdTour.

PROGRAMME PRÉVISIONNEL D'ACTIONS DES JEUNES DE L'ADMD

• **8 au 16 février 2020**: participation des jeunes à la 13^e Semaine de mobilisation de l'ADMD

• **30 avril au 4 mai 2020**: séminaire des Jeunes de l'ADMD

• **19, 20 et 21 juin 2020**: stand au village des associations du festival Solidays

• **3 au 19 juillet 2020**: 6^e édition de l'#AdmdTour

• **10 octobre 2020**: présence des jeunes lors de la 40^e assemblée générale de l'ADMD à Dijon

• **2 novembre 2020**: mobilisation des jeunes pour la Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité



PRÉSENTATION DES NOUVEAUX JEUNES DE L'ADMD



MAXIME

Nantes / Sainte-Luce-sur-Loire
24 ans
Master 2 de Sociologie

J'ai adhéré à l'ADMD avec la volonté d'apporter ma contribution pour faire avancer la loi, qui est bien trop souvent en retard sur les évolutions sociétales de notre pays. Déjà riche de mon militantisme politique, cette association est aussi pour moi la possibilité de m'engager dans une cause humaine qui dépasse les clivages politiques et à laquelle nous sommes sensibles.



LORIS

Nantes
22 ans
Étudiant en médecine

La raison de mon adhésion est une question qui m'est régulièrement posée. En effet, pourquoi s'intéresser à la fin de vie alors qu'on a à peine plus de la vingtaine ? Je réponds généralement autour de 2 axes. Le premier est que malheureusement, la mort et la maladie n'épargnent personne pas même les plus jeunes d'entre nous (Cf. Vincent Lambert, 32 ans au moment de son accident). Par ailleurs, il faut aussi penser à nos proches, parents, amis et, dans mon cas, patients. Si nous obtenons cette loi, il s'agit d'en faire bénéficier l'ensemble de la société afin d'enfin avoir le choix.



- Les textes, publiés sous la seule responsabilité de leur auteur, ne doivent, en aucun cas, être le support d'attaques personnelles ou de diffamation.
- Pour une publication dans le Journal, ils doivent être envoyés par courrier électronique à l'adresse suivante : tribune@admd.net
- Le comité de lecture sélectionne les articles qui doivent être courts, c'est-à-dire pas plus de 1400 signes (espaces compris), et accompagnés du nom et du numéro d'adhérent de leur auteur.

D'accord, pas d'accord!

J'ai déjà signalé le décès de Madame Henriette Sellier à la date du 21 mai 2019 à l'hôpital de Limeil-Brévannes. J'avais appelé vos services car malgré qu'elle ait été en soins palliatifs (et donc on ne pouvait rien faire), nous l'avons vue pendant 1 mois mourir à petit feu sous nos yeux : gangrène, d'abord une jambe, puis l'autre jambe. Nous connaissions l'issue, les docteurs sont là pour «soigner» disaient-ils, alors que tout traitement avait été arrêté. Elle avait la morphine, l'hydratation et l'oxygène. À partir de là, on attendait : ses jambes noires gangrénéaient jusqu'au bassin, et après un caillot au cœur ! Personne ne voulait lui faire une piqûre pour l'endormir. Il paraît qu'elle ne souffrait pas avec la morphine. Elle ne parlait plus depuis longtemps, avait des yeux suppliants. Maman n'aurait jamais voulu en arriver là. Elle avait fait tout un dossier qui avait été remis au

docteur, et classé sans suite dans son dossier médical. Ces conditions sont inhumaines à mon sens. Maman était pour l'euthanasie. Dans ces conditions, nous devions l'aider à partir dignement. Or, pour nous, les enfants, les conditions ne l'étaient pas. Après le décès, l'infirmière a dit que son dos était plein d'escarres, avec des vers... Nous ne l'avons pas vu car nous devions sortir lors des «soins». J'espère que les lois vont évoluer. Si mon témoignage pouvait servir à quelque chose... Maman croyait en vous...
Joëlle Sellier,
Charenton-le-Pont

VOUS AVEZ DIT «SUICIDE»? ?

On s'émeut à juste titre du suicide des agriculteurs - au moins un par jour -, de celui des policiers - un par semaine -, on s'émeut du suicide à France Télécom ou chez Renault, on s'émeut du suicide des étudiants, des enseignants, des

militaires, des médecins... On entend très peu parler du suicide des personnes âgées ou gravement malades. À quelques exceptions près (le couple de vieillards qui se suicide au monoxyde de carbone... ou l'octogénaire qui abat sa femme grabataire avant de retourner l'arme contre lui...), ce suicide-là est beaucoup plus facile à ignorer, et le plus souvent possible on l'ignore. Car le suicide renvoie à notre société une très mauvaise image d'elle-même et particulièrement celui des plus faibles. Ceux-là, en fin de vie et qui n'ont pas les moyens de se faire entendre du pouvoir politique, quand ils sont en EHPAD ou à l'hôpital on les calme avec des anxiolytiques et «on les protège contre eux-mêmes» en bloquant les fenêtres. Faute de pouvoir leur enlever le désir de mourir, on leur enlève les moyens. C'est aussi ce qui se passe quand on perquisitionne chez les vieux dont on

sait qu'ils se sont procuré une potion létale. Tous disent que c'était là leur sécurité et qu'en leur enlevant «leur petite fiole» on les plonge dans l'angoisse. Il est d'ailleurs probable et humainement compréhensible que pour certaines de ces personnes, la grande dépendance pourra suffire à ôter le désir de vivre : le sentiment de passer du statut de sujet à celui d'objet - même objet de bons soins - est pour beaucoup dans la désespérance des vieux. Concernant les personnes qui sont réellement en fin de vie, Olivier Mermet, le nouveau président de la SFAP, observe qu'elles n'ont pas peur de mourir mais de souffrir. Il ne leur reconnaît pas pour autant le droit de décider de leur sort : selon l'hypocrite loi Claeys/Leonetti, aider une personne en fin de vie à mourir lucidement à sa demande en cinq minutes c'est mal, aider la même personne à mourir inconsciente en dix jours c'est bien.

Hypocrisie ? Celle de la loi est celle-là même de celui qui l'a inspirée. Comme si les exemples de fins de vie pitoyables dataient d'aujourd'hui, il a fallu que François Hollande, après avoir renié son engagement de légaliser l'aide active à mourir, lise le témoignage d'Anne Bert pour finalement déclarer « qu'il faut légiférer encore ». Monsieur Macron, faites mieux que votre prédécesseur ! N'ignorez pas le suicide des vieux, ou leurs tentatives de suicide, ou leur désir de suicide. Ne les

obligez pas, pour préserver une image fallacieuse de notre société ou pour vous conformer à un dogme religieux, à vivre ce qu'ils ne veulent pas vivre. N'opposez pas à la demande existentielle du plus faible le discours philosophique du plus fort. Car prendre une potion létale en tenant la main de ceux qu'on aime, ce n'est tout simplement pas la même chose que s'ouvrir les veines ou se défenestrer dans la solitude.

**Paul Lallot,
Montluçon**

REPOS

Le concept « repos » est un très joli mot,
Dans son sens général, dans son sens intégral,
Il évoque la détente, le loisir, le farniente
L'aube de nos soucis, la paix dans nos esprits.

Mais si on y ajoute complément, adjectif,
Il peut sans aucun doute devenir négatif.

Maisons de repos ? Pour moi, ça sonne faux.
Laissons-leur ce titre, dont personne ne s'irrite.
Mais trouvons autre chose...

Et moi, je vous propose : structures nécessaires,
Espaces sécuritaires, abris pour la survie.

Comprenons l'importance de ces grandes résidences
Où l'on vient abriter ses incapacités.
On avait un chez-soi, mais c'était autrefois.

Pour conjuguer la paix,
Nous reste l'imparfait.

**Yvonne Cariou,
Brecht**

Présidente du comité d'honneur: Noëlle CHÂTELET, écrivaine
Hugues AUFRAY, chanteur-compositeur - Marie-Christine BARRAULT, comédienne - Jean BAUBEROT, fondateur de la sociologie de la laïcité - Etienne-Emile BAULIEU, biologiste - Nathalie BAYE, comédienne - Guy BEDOS, humoriste - Pierre BIARNES, ancien sénateur - Wendy BOUCHARD, journaliste - Etienne BUTZBACH, ancien maire de Belfort - Jean-Claude CASADESUS, chef d'orchestre - Michel DEL CASTILLO, écrivain - Julien CENDRES, écrivain - Frédéric CHAUSSOY, médecin de Vincent Humbert - Hélène CIXOUS, écrivaine - François de CLOSETS, écrivain - Yves COCHET, ancien ministre - Christiane COLLANGE, écrivaine - André COMTE-SPONVILLE, philosophe - Boris CYRULNIK, philosophe - Bertrand DELANOË, ancien maire de Paris - Mylène DEMONGEOT, comédienne - Muguette DINI, sénatrice honoraire - Mireille DUMAS, journaliste - Laurent FABIUS, président du Conseil Constitutionnel - Olivier FALORNI, député - Dominique FERNANDEZ, écrivain - Alain FOUCHE, sénateur - Irène FRAIN, écrivaine - Bruno GACCIO, humoriste - Jean-Pierre GODEFROY, ancien sénateur - Anne HIDALGO, maire de Paris - Nelly KAPLAN, cinéaste - Léonard KEIGEL, cinéaste - Patrick KESSEL, journaliste - Brigitte LAHAIE, animatrice radio - Philippe LAZAR, professeur, fondateur du Comité national de bioéthique dans les sciences de la vie et de la santé - Marylise LEBRANCHU, ancienne ministre - Claude-Jean LENOIR, pasteur honoraire - Jacques MAILHOT, chansonnier - Noël MAMERE, député honoraire - Marcel MARECHAL, metteur en scène - Henriette MARTINEZ, députée honoraire - Véronique MASSONNEAU, ancienne députée - Bruno MASURE, journaliste - Catherine MATAUSCH, journaliste - Jean-Luc MÉLENCHON, ancien ministre, député - Albert MEMMI, écrivain - Olivier MINNE, animateur télé - Véronique NEIERTZ, ancienne ministre - Michel ONFRAY, philosophe - Marcel OPHULS, cinéaste - Geneviève PAGE, comédienne - Jean-Claude PECKER, professeur honoraire au Collège de France - Gilles PERRAULT, écrivain - PIEM, dessinateur - Micheline PRESLE, comédienne - Christian RAUTH, acteur - Hubert REEVES, astrophysicien - Line RENAUD, artiste - Jean-Luc ROMERO-MICHEL, président de l'ADMD - Claude SARRAUTE, journaliste - STONE, chanteuse - Margie SUDRE, ancienne ministre - Bernard THEVENET, vainqueur du tour de France, commentateur TV.

Mais aussi, ceux qui furent à nos côtés, à qui nous devons beaucoup et à qui nous pensons toujours: Maurice AGULHON, historien - Jean AMADOU, chansonnier - Louis BERIOT, journaliste - Marc BLONDEL, président de la Libre Pensée - Pierre BOURGUIGNON, membre honoraire du Parlement - Antoine BOURSEILLER, cinéaste - André BRINCOURT, écrivain - Régine DEFORGES, écrivaine - Danielle DELORME, comédienne - Marc-Alain DESCAMPS, professeur de psychologie - Jean FERNIOT, journaliste - Viviane FORRESTER, écrivaine - Yves GALIFRET, professeur émérite à l'université Pierre-et-Marie-Curie - Pierre-Gilles de GENNES, physicien, prix Nobel - Françoise GIROUD, ancienne ministre, écrivaine - Benoîte GROULT, écrivaine - Roger HANIN, comédien - Albert JACQUARD, biologiste - Mireille JOSPIN, sage-femme - Simonne et Jean LACOUTURE, écrivains - Bernadette LAFONT, comédienne - Charles LIBMAN, avocat - Paul LOMBARD, avocat - Christophe MICHEL-ROMERO, ancien secrétaire général de l'ADMD - Emile PAPIERNIK-BERKHAUEUR, professeur de médecine - Michel POLAC, journaliste - Claire QUILLIOT, veuve de l'ancien ministre Roger Quilliot - Pascale ROBERTS, comédienne - Michel ROCARD, ancien premier ministre - SINÉ, dessinateur - Pierre SUDREAU, ancien ministre, préfet - Michel VERRET, sociologue - Elie WOLLMAN, sous-directeur honoraire de l'Institut Pasteur - Françoise XENAKIS, journaliste, décédés.

Points de vue

PAR LE COMITÉ DE LECTURE

Retrouvez d'autres critiques sur le site de l'ADMD (rubrique culture)

Laisser partir: euthanasie, l'exception

PHILIPPE BATAILLE

ÉDITIONS DE LA MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME



L'auteur retrace l'historique, de 2005 à 2016, des demandes et des espoirs des Français concernant leur fin de vie, et analyse sans concession les réponses qui leur ont été données et qui toutes se retranchent derrière l'interdit de tuer.

Il revient sur l'avant 2005, sur les soins palliatifs et les droits des malades; il rappelle les réclamations inabouties de Vincent Humbert et de sa mère, de Chantal Sébire et de Michel Salmon.

Il reprend de façon précise toutes les définitions associées à la fin de vie.

Il rappelle la proposition 21 du candidat François Hollande à l'élection présidentielle, et rend compte des projets de loi inaboutis depuis 2008, des positions prises par les parlementaires, de l'action de l'ADMD et de l'intervention de la SFAP (Société française d'accompagnement et de soins palliatifs).

Il insiste sur les avancées porteuses d'espoir, sur la création de l'Observatoire national de la fin de vie et l'impact de son rapport; il conclut ainsi son évocation de cette période: «Tuer sans le dire, est ce que la France offre de mieux».

Il analyse la répercussion des témoignages qui se multiplient, ainsi que celle des polémiques qui ont suivi le procès Bonnemaïson, les espoirs suscités par la commission Sicard, le débat national et leur effondrement après le rapport du Comité consultatif national d'éthique.

Enfin, il pointe les insuffisances de la dernière loi Leonetti, bien représentées par le cas d'Anne Bert, le gouffre qui existe avec les législations d'autres pays, et la persistance de la culture palliative.

Une lecture indispensable pour bien structurer nos convictions et notre engagement.

FR

ISBN 978-2-7351-2538-8 – 10 euros



ET POUR ALLER PLUS LOIN...

Erreurs médicales: analyser, comprendre pour éviter l'évitable

DANIEL THÉAU - ÉDITIONS MESGALON

Un médecin, le docteur Théau, a, pour les jeunes médecins, analysé les mécanismes des erreurs médicales, pointé les comportements tant du

médecin que du patient qui peuvent contribuer à leur survenance, et n'a pas oublié leurs conséquences, sur le plan médical comme sur le plan juri-

dique. Un ouvrage à lire et à relire, sans modération...

FR

ISBN 978-2-490610-01-3 – 18 euros

Face à la mort: récits d'euthanasies

ÉQUIPE DE SOUTIEN

DU RÉSEAU HOSPITALIER D'ANVERS

ÉDITIONS ADEN BELGIQUE



Ce livre de témoignages de malades, de leurs familles et des membres de l'équipe psychosociale de soutien du service d'oncologie du réseau hospitalier d'Anvers, à Middelheim, démontre l'importance de l'accompagnement du malade et de sa

famille tout au long de la maladie, et ce bien au-delà des aspects uniquement curatifs. Le personnel de ce service excelle dans l'écoute des patients. Il sert pour ainsi dire de pont entre le médecin et le malade, avec sa famille. C'est ainsi que naît une relation de confiance basée sur la franchise.

Ces récits poignants montrent l'importance de la réflexion et de la concertation, mais aussi la nécessité de prendre du temps pour gérer l'euthanasie : car quand on ne peut plus guérir, il s'agit de soigner en allant parfois jusqu'à l'euthanasie pour répondre à la demande du malade.

Ces narrations de longue maladie et de fin de vie sont bouleversantes. Je pense au désespoir de Paul, qui n'a pas pu obtenir la certitude rassurante que tout avait été prévu ; lui qui a voulu, dès le début de sa maladie, prendre les mesures nécessaires pour sa bonne mort, est arrivé trop tard au campus Middelheim.

Dans ce service, il n'y a pas de frontière entre soins palliatifs et euthanasie. Parce que ce qui compte, c'est la continuité des soins en accord avec les souhaits du malade. Pas comme dans certaines unités palliatives où l'on pratique uniquement la sédation. N'est-ce pas hypocrite ? Parce que pour la sédation aussi on doit dire adieu à sa famille, à ses amis ; adieu à la vie !

Dans le dialogue sur une mort digne, les soins palliatifs, la sédation palliative et l'euthanasie sont complémentaires et sont respectables quand elles sont en accord avec le choix profond du malade.

Non, il n'est pas facile de pratiquer une euthanasie, mais est-il facile d'ignorer la demande du malade et de le laisser souffrir ?

EG

ISBN 978-2930402543 – 10,20 euros

À la garde Lettre à mon père pasteur

DANIEL DE ROULET

ÉDITIONS LABOR & FIDES



C'est le récit, par son fils, des derniers jours de sa mère, femme de pasteur, très engagée à ses côtés mais qui, handicapée, quasi aveugle, en grande difficulté de vie autonome, a décidé de contracter avec

Exit Suisse romande pour en finir, le jour où elle l'aura décidé. « Comme si elle mettait sa capacité de penser au-dessus de la capacité à tenir debout ».

Ce sera le 19 ! Les derniers jours, les visites des enfants venus de France, de Californie, tout le monde la comprend, personne ne remet en cause son choix. Pour elle, comme pour son pasteur de mari décédé en maison de retraite, « la religion était l'art de se confronter à l'angoisse de la mort ». Pour ces calvinistes genevois, l'homme reste maître de ses choix en lien direct avec Dieu, sans intermédiation. Ces dix derniers jours avant l'acte final sont l'occasion de rappeler quelques souvenirs, se poser des questions autour de la vie et de la mort ; sans surprise, Rousseau est souvent convoqué. L'auteur ne nous cache rien des démarches compliquées, sourcilleuses, pour obtenir la potion létale de médecins ; le fils médecin, par exemple, n'a pas le droit de faire l'ordonnance pour sa mère.

Après le décès, survenu très vite après avoir bu le grand verre, avec l'envoyée d'Exit et les enfants (pas tous) qui ont souhaité être là, il y a encore des formalités administratives, appeler la police, ne toucher à rien, attendre la décision du procureur avant l'intervention des pompes funèbres.

Pour tous ceux et celles qui désirent savoir heure par heure comment se passe un suicide assisté en Suisse, ce livre répondra à leurs questions, sans pathos, de façon très sereine, comme cette vieille dame a mené sa fin de vie.

Le livre se clôt par une phrase de Stendhal « Tout d'un coup, on ne sent plus rien, on est mort... C'est une porte ouverte ou fermée, il faut qu'elle soit l'un ou l'autre, elle ne peut être une troisième chose ».

CB

ISBN 978-2-8309-1692-8 – 12 euros

12^E JOURNÉE MONDIALE POUR LE DROIT DE MOURIR DANS LA DIGNITÉ



Bordeaux (Gironde)



Chartres (Eure-et-Loir)



Châteauroux (Indre)



Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)



La Rochelle (Charente-Maritime)



Montauban (Tarn-et-Garonne)



Nantes (Loire-Atlantique)



Nice (Alpes-Maritimes)



Paris (Île-de-France)



Périgueux (Dordogne)



Saint-Paul-lès-Dax (Landes)



Vesoul (Haute-Saône)



PROTÉGEZ VOS PROCHES... OFFREZ-LEUR CE BULLETIN D'ADHÉSION

À RENVoyer À L'ADMD, ACCOMPAGNÉ DE VOTRE RÉGLEMENT : ADMD • 130, RUE LAFAYETTE - 75010 PARIS • TÉL. : 01 48 00 04 16

Je soussigné(e),

Mme/Mlle/M. Nom Prénom

Adresse complète.....

Téléphone Date de naissance

Courriel @.....

Profession (ou ex-profession).....

Comment nous avez-vous connus ? (s'il s'agit d'un adhérent, merci de nous indiquer son numéro d'adhérent : |_|_|_|_|_|_|_|_|).....

Nous souhaitons utiliser les données à caractère personnel que vous nous fournissez via ce formulaire, notamment pour communiquer avec vous et pour vous permettre d'adhérer à l'ADMD. Lisez notre politique de confidentialité (sur www.admd.net) et la notice que nous fournissons à chaque adhérent pour connaître l'ensemble des informations sur notre usage de vos données à caractère personnel.

Fait à :
le :

Signature :



Vous pouvez adhérer ou renouveler votre adhésion directement sur le site internet : www.admd.net
Règlement par CB en mode sécurisé par la Caisse d'Épargne.

Cotisation annuelle : 26 €.
Cotisation "jeunes" (jusqu'à 35 ans) : 5 €.
Cotisation "duo" (2 personnes vivant à la même adresse) : 47 €

BULLETIN D'ADHÉSION